

L exercice de la profession des géomètres en République Démocratique du Congo

Godelive Phanzu Bitaka (Democratic Republic of Congo)

Key words: Access to land; Cadastre; Education; History; Land management; Legislation

SUMMARY

I. Genèse de la profession

De 1950 en 1960

Les mesurages et bornage officiels des terres au Congo est règlementé par le décret royale de 1950 complétés par celui du 20 juin 1960 tels que modifié à ce jour par l'ordonnance n°97 du 13 mai 1963 qui a marqué la création de la profession de géomètre en RDC.

En cette période il n'existait pas des géomètres congolais formés pour procéder aux opérations des mesurages et bornages.

Les géomètres commis à ces opérations étaient dans l'ensemble des expatrier mais agréer pour le compte de l'administration du cadastre.

De 1960 à nos jours

Pour essayer de porter remède à la carence des géomètres au Congo, les experts de l'assistance ont soumis un projet d'ordonnance que le ministre de l'éducation nationale et des terre, de mines et de l'énergie avaient transmis pour approbation et signature du président de la République Démocratique Du Congo dont l'ordonnance n°97 du 13 mai 1963 relative au diplôme et au titre de géomètre au Congo.

Cette ordonnance crée le diplôme et le titre de géomètre après la présentation du Jury organisé par le ministère de l'éducation national en collaboration avec celui ayant les affaires foncières dans ses

attributions.

1970 fusions de l'institut supérieur de géomètre expert immobilier I.S.G.E en sigle avec la section architecture de l'académie des beaux-arts, et l'institut nationale du bâtiment et de travaux publics pour former l'I.B.T.P.

II. De la formation des géomètres

Dans le pays nous avons:

1. Les ingénieurs Géomètres Topographes expert immobiliers ayant une formation universitaire du niveau bac +5 (Licence) de l'institut du bâtiment et des travaux publics.

Ils évoluent dans l'administration publique.

2. Les Ingénieurs techniciens géomètres topographes de niveau bas +4 (Graduat) de l'institut de bâtiment et de travaux publics ;

3. Les géomètres, les arpenteurs et désignateurs formés pour besoin d'approvisionnement de l'administration foncières

De la suite du départ brusque des belges a occasionné un vide juridique qui continue à avoir des conséquences néfastes dans la gestion des terre en République Démocratique du Congo. Ce qui occasionne le 99% des conflits pendants devant les cours et tribunaux.

Nous sommes obligés de réparer tout d'abord ce vide juridique pour remédier à cette situation.

III. Suggestion

Pour être un niveau standard international il nous faudra:

- Engager les experts nationale et internationale de la profession dans l'administration foncière de la République ;
- Créer des ONG pour appuyer l'administration foncière ;
- Créer un module de formation des experts pour la gestion des terres et du cadastre ;
- Tenir des universités de perfectionnement en R.D.C ;
- Soutient sur la motivation à la création de l'ordre des géomètres en R.D.C. ;

Le terrain de travail de la section de travail de la République de la Fédération R.D.Cgp (9684)
Godelive Phanzu Bitaka (Democratic Republic of Congo)

- Soutenir une synergie internationale pour le maintien et la durabilité de la profession.
FIG Congress 2018

Embracing our smart world where the continents connect: enhancing the geospatial maturity of societies
Pour la fédération des Ingénieurs Géomètre Topographe R.D.Congo
Istanbul, Turkey, May 6-11, 2018